La FORCE de l'INDEPENDANCE
SNICA FO
Syndicat National des Inspecteurs Cadres et Administratifs Force Ouvrière
Permis de conduire et Sécurité Routière
46 rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS Tél : 01.45.31.07.32 – Fax : 01.45.30.39.80
Courriel : snica.fo@gmail.com – Site internet : www.snica-fo.org

Le 13 mai 2014

Déclaration liminaire GT concernant les délais d'attente des candidats au permis de conduire - volet attribution des places d'examen.

Monsieur le Sous-Directeur,

L'annexe au projet de compte-rendu de la réunion du 27 mars dernier intègre des statistiques sur l'activité des IPCSR. Le SNICA-FO demande le retrait de ce diagramme, compte tenu de la méthodologie inadmissible retenue pour son élaboration.

Comme le démontrent les récents articles de journaux, affirmer que les IPCSR consacrent 43% de leur activité à l'examen B nous jette à la vindicte de la presse de façon déloyale. Nous vous demandons de vous tourner vers la réalité du terrain pour mesurer toute l'incohérence d'un tel document. En outre, nous continuons d'affirmer que le temps de récupération accumulé hors temps de travail réglementaire, à l'occasion des déplacements pour les besoins du service, doit être exclu du calcul. De même, ce diagramme fait abstraction de l'existence d'une catégorie d'agents statutairement non reconnus : les adjoints au délégué, IPCSR qui consacrent 100% de leur temps de travail au fonctionnement administratif des cellules ER et dont l'existence justifie à elle-seule, le doublement des postes de DPCSR. Force est de constater que leurs missions côtoient très souvent celles de l'encadrement de premier niveau. En définitive, les statistiques présentées par la DCSR sont très loin de refléter ce qu'est le quotidien d'un IPCSR de «terrain» et la production réelle de places d'examen! Par ailleurs, le droit syndical qui est un droit constitutionnel, n'a pas à apparaître dans ce type de document.

Vous constaterez que nous en sommes revenus au débat initial du 24 septembre dernier, date de la première réunion du groupe de travail, à l'occasion de laquelle l'Administration a présenté un état des lieux de la situation générale du permis de conduire en France.

Pour mémoire, lors du CCER du 02 octobre 2013, le SNICA-FO avait demandé à la DSCR de publier des statistiques qui reflètent la réalité. Sept mois plus tard, nous les attendons toujours !

Aujourd'hui, la presse, qui se fait rarement remarquer pour l'exactitude de ses informations sur ce type de dossier et use bien souvent de raccourcis «saisissants», affirme que les IPCSR travaillent 43% de leur temps et consacre les 57% restant à de mystérieuses tâches assez indéfinissables pour l'opinion publique.

S'il fallait s'arrêter à cette communication insidieuse, les usagers pourraient penser que les IPCSR travaillent 30% de moins qu'en septembre dernier, puisqu'à l'époque, le chiffre de 70% était avancé ! A ce rythme, que seraient les chiffres publiés à la fin du second semestre !

SNICA FO

A l'occasion d'une audience le 05 mai dernier, nous avons donc revendiqué un démenti de la part du Délégué interministériel à la sécurité routière sur la situation réelle des IPCSR. Il est du devoir de l'Administration de faire preuve de droiture envers ses agents, dévoués au service public et aux usagers.

L'ensemble des débats étant largement infléchi par ce diagnostic erroné et caricatural –tout comme l'est celui sur les délais de présentation- le SNICA-FO n'approuvera pas un projet de compte-rendu dans lequel figure une telle annexe. Nous demandons à ce que ce soit spécifié, sans ambages, dans la version qui sera envoyée aux services du Ministre.

Concernant plus spécifiquement la configuration des structures envisagées dans le cadre de la méthode d'attribution des places d'examen, le SNICA-FO affirme qu'il est inadapté de travailler sur la composition des futurs CNS et CLS, quand la MNA nécessite d'être revue dans son intégralité.

Il convient en effet de traiter les sujets dans l'ordre, de ne pas mettre la charrue avant les bœufs, de considérer les fondations du système avant d'entrer dans le détail de son organisation : commençons par envisager une refonte du système d'attribution des places d'examens, très largement responsable de l'augmentation des délais d'attente, avant de nous occuper de la composition des diverses instances. C'est seulement alors que ces instances redéfinies seront en capacité d'assurer le suivi nécessaire.

Pour le SNICA-FO, l'élève-usager doit être davantage impliqué dans le dispositif administratif conduisant à l'attribution d'une place d'examen. Nous avons décrit les modalités de la « demande conjointe » dans la dernière contribution que nous vous avons fait parvenir en février dernier.
Le SNICA-FO réaffirme qu'une telle méthode offrirait une plus grande lisibilité du dispositif d'attribution des places d'examen à l'usager et le responsabiliserait pleinement dans le cursus de formation-examen. Le candidat se trouverait ainsi officiellement partie prenante de la décision de se présenter à l'examen. Cette nouvelle modalité éviterait de même les inconvénients liés aux candidats inscrits en AAC qui «déclenchent» leur place d'examen jusqu'à deux ans avant leur passage. Ce système permettrait aussi de supprimer le principe aberrant de la MNA actuelle : il est totalement inconcevable qu'un candidat dépende de ses prédécesseurs, voire de la réussite de ces derniers quand il s'agit de l'épreuve théorique.

Telles sont les bases de réflexion dont le SNICA-FO souhaitait faire part à l'Administration.